

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Elle sera, comme le compte administratif 2018 et la présentation du débat d'orientations budgétaires, disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget 2019 a été bâti sur les bases du débat d'orientations budgétaires présenté le 26 février 2019.

Suite à l'adhésion de la commune à la Communauté d'agglomération de Bourges à partir du 1^{er} janvier 2019, ce budget primitif intègre les transferts de compétence entre la Communauté Cœur de Berry et la ville de Mehun-sur-Yèvre (*Dojo, piscine d'été et bassin nautique couvert*).

Ce budget intègre également une diminution de la DGF 2019 pour tenir compte de la baisse de population (*- 73 habitants au 1^{er} janvier 2019 source INSEE*) et du transfert de la compensation part salaires de la DGF à la Communauté d'agglomération de Bourges.

Il est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2018 du budget principal et des budgets annexes eau potable et assainissement.

Budget Principal

➤ Section de Fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à 8 207 784,36 € soit un budget primitif en baisse par rapport à celui de 2018 (8 819 382,54 €) en raison :

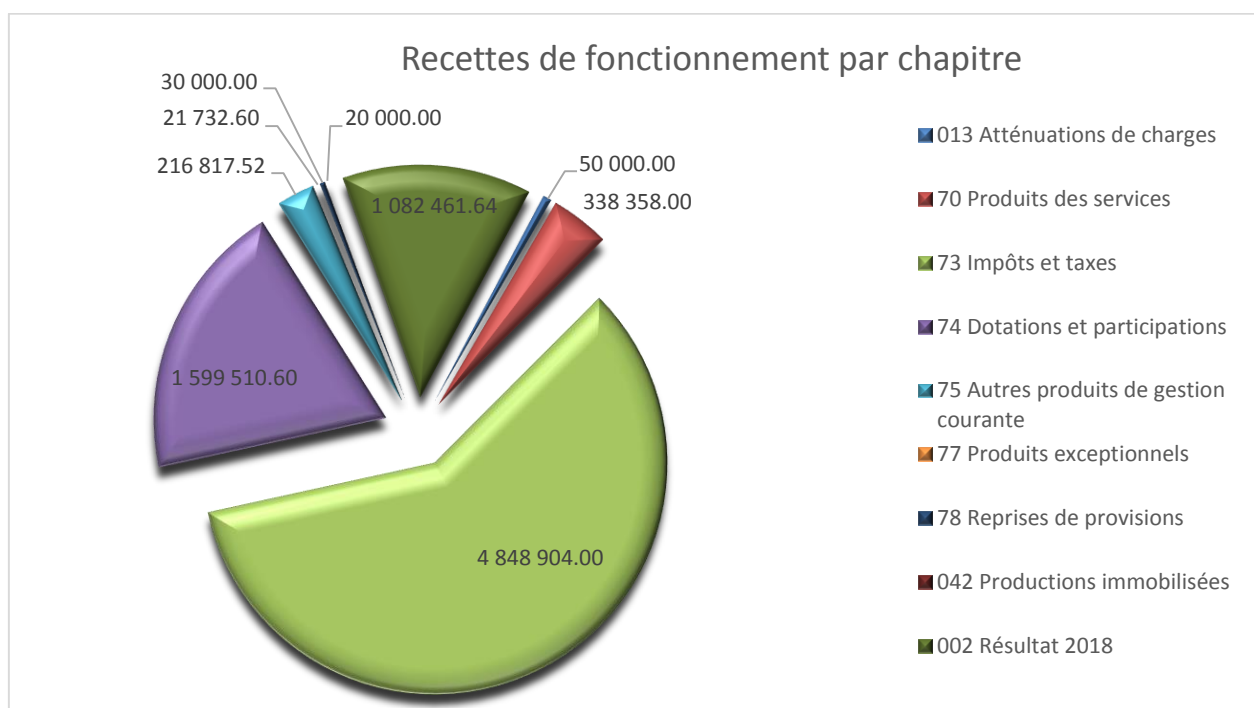
- De la baisse des produits exceptionnels dû au versement de l'indemnité de l'assurance suite à l'incendie du bâtiment du centre technique en août 2017 (520 000 €) ;
- De la baisse du virement au chapitre 023

- Recettes :

Le montant des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 8 207 784,36 € et se répartit ainsi qu'il suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2018 et 2019

Chapitre	BP + DM 2018	BP 2019	Variation
013 – Atténuations de charges	99 400,00	50 000,00	-49,70%
70 – Produits des services	354 577,00	338 358,00	-4,58%
73 – Impôts et taxes	4 771 344,00	4 848 904,00	1,62%
74 – Dotations et participations	2 139 877,60	1 599 510,60	-25,26%
75 – Autres produits de gestion courante	233 804,50	216 817,52	-7,27%
77 – Produits exceptionnels	552 651,00	21 732,60	-96,07%
78 – Reprises sur provisions		30 000,00	
042 – Productions immobilisées	20 000,00	20 000,00	0,00%
002 – Résultat antérieur	695 306,44	1 082 461,64	55,68%
TOTAL	8 866 960,54	8 207 784,36	-7,44%



Chapitre 013 Atténuations de charges : ce chapitre regroupe les remboursements sur rémunérations des agents en maladie ainsi que le remboursement par la Mission Locale des agents mis à disposition.

Chapitre 70 Produits des services : correspondent aux recettes générées par les musées, la bibliothèque, l'accueil de loisirs et les repas facturés dans les restaurants scolaires.

Chapitre 73 Impôts et taxes : Le produit de 2 395 797 € au compte 73111 tient compte des taux stables décidées par l'assemblée délibérante *et de la hausse des bases fiscales de 2,2%*.

Chapitre 74 Dotations et participations : la prévision est de 1 599 510,60 € (- 488 406,00 €, - 6,17% par rapport à la réalisation 2018). Cette baisse s'explique en grande partie par la diminution de la DGF.

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante : la baisse de ce chapitre s'explique par la disparition du loyer versé par la Communauté Cœur de Berry pour les locaux qu'elle occupait à Mehun.

Chapitre 77 Produits exceptionnels : ces recettes « incertaines » correspondent aux remboursements des assurances en cas de sinistres.

Chapitre 042 : Travaux en régie : le montant prévu des travaux en régie est de 20 000 € et correspond aux frais de personnel et à l'achat de fournitures pour des opérations d'investissement réalisées par les services municipaux.

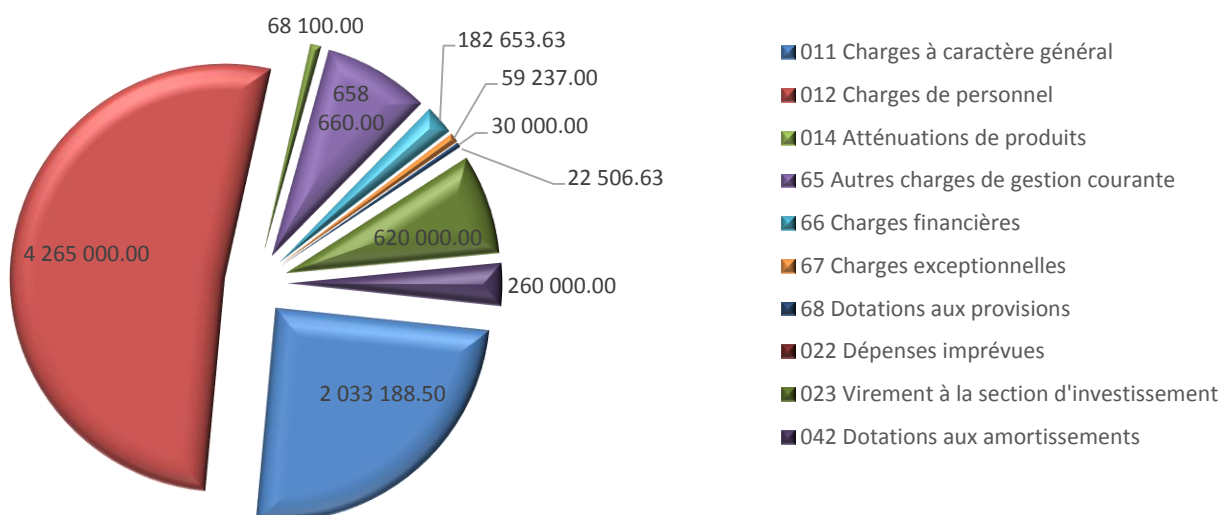
- Dépenses :

Elles se décomposent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2018 et 2019

Chapitre	BP + DM 2018	BP 2019	Variation
002 – Excédent antérieur à reverser		8 438,60	
011 – Charges à caractère général	1 931 430,50	2 033 188,50	5,26%
012 – Charges de personnel	4 202 095,00	4 265 000,00	1,49%
014 – Atténuations de produits	76 700,00	68 100,00	-11,22%
65 – Autres charges de gestion courante	938 989,00	658 660,00	-29,86%
66 – Charges financières	177 981,12	182 653,63	2,62%
67 – Charges exceptionnelles	50 280,00	59 237,00	17,81%
68 – Dotations aux provisions	30 000,00	30 000,00	
022 – Dépenses imprévues	976,92	22 506,63	
023 – Virement à l'investissement	1 238 508,00	620 000,00	-49,94%
042 – Dotations aux amortissements	220 000,00	260 000,00	18,18%
TOTAL	8 866 960,54	8 207 784,36	-7,44%

Dépenses de fonctionnement par chapitre



Chapitre 011 Dépenses à caractère général : les crédits alloués au fonctionnement des services sont limités pour permettre la maîtrise des charges de fonctionnement.

Chapitre 012 Charges de personnel : la hausse est due à l'intégration du personnel suite au transfert de la compétence sport, de la mise en place du RIFSEEP et de la hausse de certains taux de cotisations.

Chapitre 014 Atténuations de produits : le fonds de péréquation intercommunal et communal est estimé à 46 000 € en 2019.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : ces charges sont en baisse par rapport à 2018 (-270 079 €). Cette baisse s'explique par le transfert de la charge du contingent incendie à Bourges Plus.

Chapitre 66 Intérêts de la dette : la hausse est due aux transferts de dette par Cœur de Berry à la ville de Mehun-sur-Yèvre pour les compétences fibre optique, piscines et Dojo.

Chapitre 67 Charges exceptionnelles : elles comprennent le financement des bourses à projet, l'aide au permis de conduire et l'indemnisation éventuelle des commerçants impactés par les travaux de revitalisation du centre-ville ;

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement : le virement prévisionnel est de 620 000 € en 2019 contre 1 238 508 € en 2018 car il englobait le virement de l'indemnisation de l'assureur concernant le sinistre au centre technique en août 2017.

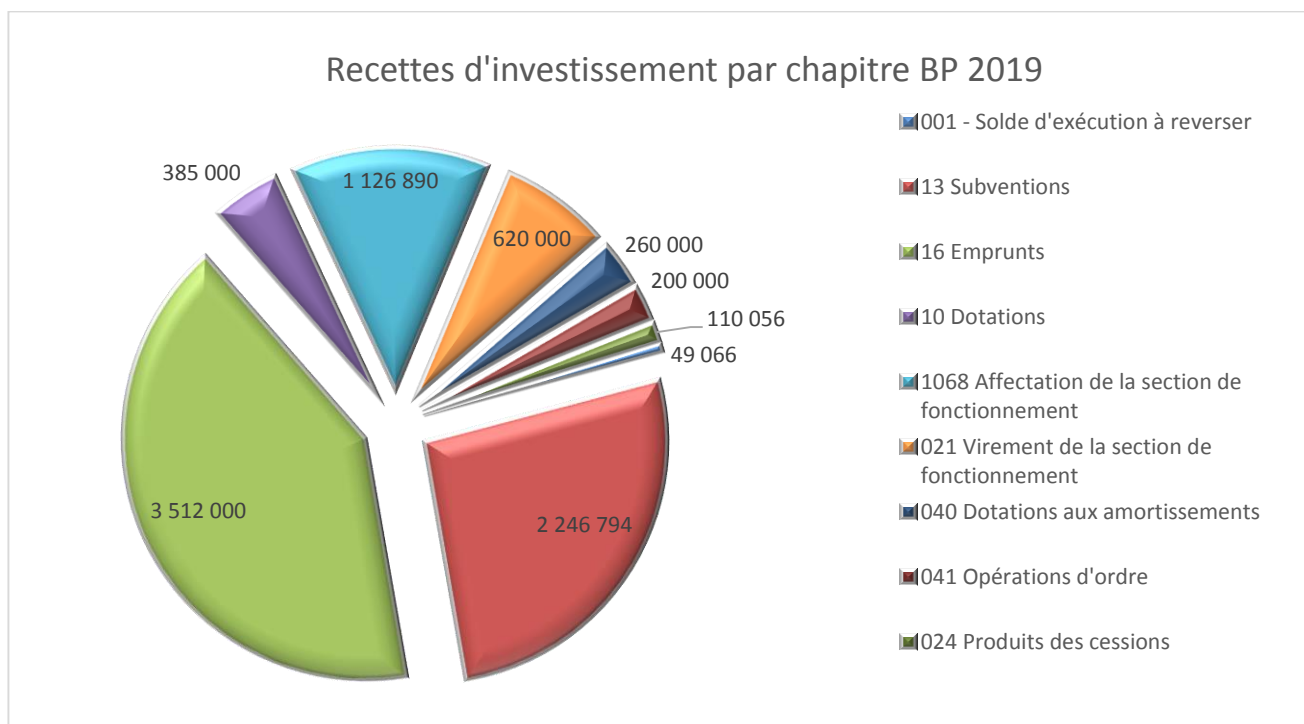
➤ Section d'Investissement :

La section d'investissement s'équilibre à 8 509 806,42 €.

- Recettes :

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2018 et 2019

Chapitre	BP + DM 2018	BP 2019
13 Subventions	2 697 206,03	2 246 794,06
16 Emprunts	920 892,00	3 512 000,00
10 FCTVA, taxe d'aménagement	293 034,00	385 000,00
1068 Affectation de la section de fonc.	780 000,00	1 126 890,03
20 + 21 – Autres recettes diverses	6 127,85	
024 Produits des cessions	151 449,00	110 056,00
021 Virement prévisionnel	1 238 508,00	620 000,00
040 Dotations aux amortissements	250 000,00	260 000,00
041 Opérations patrimoniales	390 000,00	200 000,00
001 Résultat 2018 à reverser		49 066,33
TOTAL	6 647 216,88	8 509 806,42



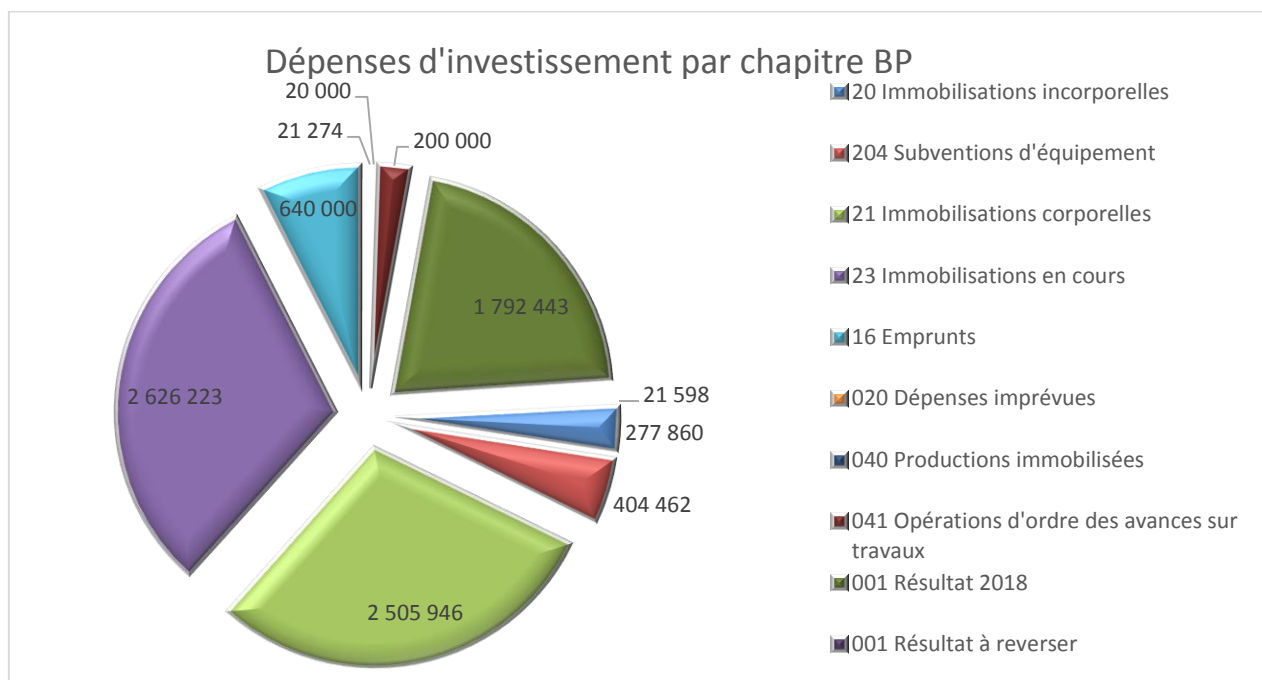
Les recettes sont constituées d'un emprunt d'équilibre de 3 512 000 €.

Des demandes de subventions ont déposées concernant le programme de voirie 2019, la vidéo-surveillance et l'agrandissement du cimetière. Ces recettes éventuelles seront ajoutées lors d'une décision modificative et viendront réduire le recours à l'emprunt. Le remboursement de FCTVA est estimé à 350 000 € et les recettes d'amortissements seront de 260 000 €.

- Dépenses :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2018 et 2019

Chapitre	BP + DM 2018	BP 2019
20 Immobilisations incorporelles	309 111,14	277 859,60
204 Subventions d'équipement	159 168,09	404 461,90
21 Immobilisations corporelles	1 481 689,11	2 505 946,00
23 Immobilisations en cours	2 565 864,04	2 626 223,40
16 Emprunts	560 000,00	640 000,00
020 Dépenses imprévues	20 855,91	21 274,49
040 Productions immobilisées	20 000,00	20 000,00
041 Opérations patrimoniales	390 000,00	200 000,00
001 Résultat antérieur	1 140 528,59	1 792 443,20
001 Résultat antérieur à reverser		21 597,83
TOTAL	6 647 216,88	8 509 806,42



Les principaux projets de l'année 2019 sont les suivants :

- Revitalisation du centre-ville : le crédit de paiement 2019 est de 2 600 000 €, une autorisation de programme a été créée en 2016 ;
- Gendarmerie : le crédit de paiement 2019 s'élève à 70 000,00 € : il s'agit du solde de la construction ;
- Agenda d'accessibilité programmé : le crédit de paiement 2019 s'élève à 250 000 € ;
- Réfection du Café de l'Horloge : une autorisation de programme est créée à partir de 2018 et le crédit de paiement 2019 est de 150 000 € ;
- Toiture terrasse de l'école Pagnol : 90 000 €
- Contrôle d'accès des écoles : 30 000 €
- Destruction de la maison au 36 rue Camille Méreau : 140 000 €
- Destruction d'un immeuble rue Jeanne d'Arc : 150 000 €

- Extension du système de vidéo-protection : 65 000 €
- Réfection du chemin du Mélerat : 32 000 €
- Réfection des rues Hugo, Sand et Verne : 165 000 €
- Création d'un bassin d'orage Rte de Vouzeron : 84 000 €
- Acquisition de véhicules aux Services techniques : 200 000 €
- Système de téléphonie : 265 000 €
- Rénovation scénographie au musée de la porcelaine : 71 500 €